

# Concept de sélection pour le canoë-kayak slalom en vue de la participation aux Jeux Olympiques d'été de Paris 2024

Version : 1.2, 28. Februar 2023

*En cas de divergence, la version allemande (version signée) prévaut sur les autres versions.*

## 1 Principe de base

Les directives de qualification (« Qualification System ») définies par la fédération internationale (FI) et le CIO, ainsi que les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 « Viser la performance et battre ses records » servent de base à l'élaboration du concept de sélection.

## 2 Date de la manifestation

Jeux Olympiques d'été de Paris 2024 : 26.07.2024 – 11.08.2024  
Compétitions de canoë-kayak slalom: 27.07.2024 – 05.08.2024

## 3 Nombre de participants / quotas

### 3.1 Dispositions du CIO relatives aux places de quota

Les places de quota sont attribuées dans 6 catégories :

Kayak monoplace femmes	WK1	21
Kayak monoplace hommes	MK1	21
Canoë monoplace femmes	WC1	17
Canoë monoplace hommes	MC1	17
Kayak cross femmes	WX1	3
Kayak cross hommes	MX1	3

#### Nombre total de places de quota 82

- Les places de quota ne sont pas nominatives. Elles sont attribuées par CNO.
- Dans les disciplines WK1, MK1, WC1 et MC1, un/une (1) athlète au maximum peut participer par CNO.
- En kayak cross en revanche, deux (2) athlètes au maximum peuvent participer par CNO.
- L'athlète doit s'aligner dans la discipline dans laquelle la place de quota a été obtenue et peut, si le quota maximum par discipline et par CNO n'est pas dépassé, prendre part à une deuxième ou une troisième discipline.
- Une (1) place de quota/CNO au maximum peut être attribuée à chaque athlète.
- Les places de quota sont en premier lieu attribuées dans les disciplines WC1 et MC1.

Les places de quota sont attribuées suivant le tableau ci-après:

Events	Global World Qualification	Continental					Host Country	Total
		Europe	Americas	Asia	Africa	Oceania		
MK1	15	1	1	1	1	1	1	21
MC1	12	1	1	1	1	1		17
MX1	3							3
WK1	15	1	1	1	1	1	1	21
WC1	12	1	1	1	1	1		17
WX1	3							3
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>82</b>

Les places de quota sont attribuées pour les événements suivants:

**Première étape: World Global Qualification, CM 2023 à Londres (GBR), 19-24.09.2023**

Disciplines de kayak

MK1 15 places de quota

WK1 15 places de quota

Disciplines de canoë

MC1 12 places de quota

WC1 12 places de quota

Seul le premier bateau de chaque fédération/CNO est pris en compte, conformément aux résultats finaux des CM.

Néanmoins, si un ou une athlète obtient la place de quota dans deux disciplines (K1 et C1), la place de départ en canoë (hommes/femmes) est attribuée à la nation concernée et la place de départ en kayak libérée revient alors au CNO admissible suivant.

**Deuxième étape: Continental Qualification European Games à Cracovie (POL), 29.06-02.07.2023:**

Disciplines de kayak

MK1 1 place de quota

WK1 1 place de quota

Disciplines de canoë

MC1 1 place de quota

WC1 1 place de quota

Seuls les CNO qui n'ont pas reçu de place de quota dans les disciplines susmentionnées lors de la «Global World Qualification» sont pris en compte. Toutefois, chaque CNO peut obtenir au maximum une place de quota supplémentaire par sexe par le biais de la «Continental Qualification Competition».

### **Troisième étape: Global Qualification World Cup de kayak cross à Prague (CZE), 05-09.06.2024:**

Discipline de kayak cross

MX1 3 places de quota

WX1 3 places de quota

3 athlètes sont autorisés à prendre le départ par CNO. Toutefois, seuls les athlètes qui n’ont pas encore obtenu de place de quota dans une autre discipline peuvent participer.

Pour la Coupe du monde à Prague, une place de quota au maximum est attribuée par CNO. Aux JO, jusqu’à 2 athlètes sont autorisés à prendre le départ par épreuve de kayak cross. Ces athlètes peuvent également venir du slalom «classique».

### **3.2 Critères de qualification selon les directives de la FI / du CIO**

Les directives de la FI / du CIO s’appliquent conformément au « QUALIFICATION SYSTEM – GAMES OF THE XXXIII OLYMPIAD – PARIS 2024, INTERNATIONAL CANOE FEDERATION (ICF) CANOE SLALOM ».

## **4 Sélections**

### **4.1 Prérequis pour la sélection**

Afin que des athlètes puissent être proposés à la sélection, ils doivent reconnaître et appliquer les principes éthiques du sport. Cela signifie qu’ils ne doivent pas être mis en cause dans le cadre d’une enquête/d’un jugement en cours et qu’ils ne font pas ou n’ont pas fait l’objet de mesures ou de sanctions provisoires ou définitives.

### **4.2 Sélections définitives**

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

### **4.3 Période et compétitions de sélection**

Toutes les compétitions définies par la fédération nationale et disputées pendant la période suivante seront prises en considération par la fédération pour évaluer les athlètes et motiver la proposition de sélection adressée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 20.06.2023 – 9.06.2024

#### 4.4 Compétitions prises en compte par la fédération nationale

Compétitions prises en compte pour les catégories et les classes de bateaux MK1 et MX1

Compétition	Lieu	Date	Niveau de sélection	Résultat pertinent pour la sélection
Jeux Européens	Cracovie (POL)	29.06-02.07.2023	International	Résultat final CSL
CM Elite	Londres (GBR)	19-24.09.2023	International	Résultat final CSL et CSLX
CM5	Paris (FRA)	06-08.10.2023	International	Résultat final CSL et CSLX
CM2 2024	Prague (CZE)	03-09.06.2024	International	Résultat final CSL* et CSLX

\* Seul le vainqueur de la place de quota CSL peut faire valoir leur performance à la CM2 de Prague, si cela lui permet d'améliorer son résultat final.

Compétitions de sélection pour les catégories et les classes de bateaux WK1 et WX1

Compétition	Lieu	Date	Niveau de sélection	Résultat pertinent pour la sélection
CM Elite	Londres (GBR)	19-24.09.2023	International	Résultat final CSL
Jeux Européens (Sélection tardive)	Cracovie (POL)	29.06-02.07.2023	International	Résultat final CSL
CM2 2024	Prague (CZE)	03-09.06.2024	International	Résultat final CSLX

Compétitions de sélection pour les catégories et les classes de bateaux MC1 et WC1

Compétition	Lieu	Date	Niveau de sélection	Résultat pertinent pour la sélection
CM Elite	Londres (GBR)	19-24.09.2023	International	Résultat final CSL
Jeux Européens (Sélection tardive)	Cracovie (POL)	29.06-02.07.2023	International	Résultat final CSL

Si une compétition de sélection est annulée, la fédération concernée peut, en accord avec Swiss Olympic, en désigner une autre dont les conditions permettent d'atteindre la performance exigée. D'autre part, si le niveau des participants à une compétition de sélection est faible et leur nombre peu important, Swiss Olympic peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment, après en avoir discuté avec la fédération concernée.

#### 4.5 Critères de sélection

Les compétitions décrites au point 4.2 sont prises en compte pour le classement de sélection.

##### 4.5.1 Classement MK1/MX1 et WK1/WX1

Dans le classement, les bateaux suisses sont pris en compte pour le résultat par nation. Concrètement, chaque bateau suisse compte comme une nation à part entière. Le classement est établi en fonction du nombre de points tel qu'indiqué dans le tableau ci-après:

Répartition des points		
	MK1/WK1/MC1/WC1	MX1/WX1
<b>1<sup>re</sup> nation</b>	100 points	100 points
<b>2<sup>e</sup> nation</b>	90	90
<b>3<sup>e</sup> nation</b>	80	80
<b>4</b>	70	70
<b>5</b>	65	65
<b>6</b>	60	60
<b>7</b>	55	55
<b>8</b>	50	50
<b>9</b>	45	45
<b>10</b>	35	35
<b>11</b>	30	30
<b>12</b>	28	28
<b>13</b>	26	26
<b>14</b>	24	24
<b>15</b>	22	22
<b>16</b>	20	20
<b>17</b>	0	0
<b>18</b>	0	0

##### CSL (catégories de slalom MK1, WK1, MC1 et WC1)

Les deux meilleurs résultats CSL sont pris en compte. Seuls les athlètes qui se sont qualifiés pour le CSL Elite par équipe 2023 sont autorisés à participer.

##### CSLX (catégories de kayak cross MX1 et WX1)

Les deux meilleurs résultats CSLX sont pris en compte. Seuls les athlètes qui se sont qualifiés pour le CSLX Elite par équipe 2023 sont autorisés à participer.

##### Combinaison (si un ou une athlète participe aux compétitions de sélection CSL et CSLX)

Les trois meilleurs résultats CSLX et CSL sont pris en compte pour les athlètes. Seuls les athlètes qui se sont qualifiés à la fois pour le CSL Elite par équipe et le CSLX Elite par équipe 2023 sont autorisés à participer. Un résultat au moins doit compter par discipline. Il n'est pas possible de prendre en compte trois classements en CSL ou CSLX.

Les points de chaque athlète sont additionnés. Le classement ainsi obtenu, de la valeur la plus élevée à la valeur la plus faible, détermine le classement de sélection.

#### Obtention d'une place de quota

Les athlètes qui décrochent une place de quota olympique (K1/C1 ou X1) se voient attribuer un bonus de 20 points.

L'athlète qui gagne la place de quota en CSL peut prendre part à la course de sélection Coupe du Monde 2 2024 (Prague) en K1/C1. La course sera jugée en fonction des conditions décrites précédemment.

- Dans le cas où un seul quota olympique au total est obtenu pour les catégories MK1 et MX1 ou WK1 et MX1, c'est l'athlète avec le total de points le plus élevé qui sera proposé(e) pour la sélection dans les catégories K1 et X1.
- Si un quota olympique est obtenu pour les catégories MK1 & MX1, ou pour les catégories WK1 & MX1, c'est l'athlète qui aura obtenu le meilleur score en K1 qui sera proposé(e) pour la sélection en K1 et pour la deuxième place de départ en X1. De même, l'athlète avec le meilleur score en X1 est proposé(e) pour la sélection en X1.  
Seules les courses de la discipline concernée comptent. La moins bonne valeur (le moins bon score) des trois courses de sélection n'est pas retenue pour le classement général.  
Si un/une athlète obtient le quota olympique en K1 et participe à la Coupe du Monde 2 2024 à Prague en K1, ses deux plus mauvais scores seront supprimés. Les deux meilleures valeurs sont additionnées pour le classement final. Le classement ainsi obtenu, de la valeur la plus élevée à la valeur la plus faible, détermine le classement de sélection.

#### **4.5.2 Classement WK1 et WX1**

L'athlète qui obtient une place de quota en K1 ou X1 est directement proposée pour l'équipe olympique de la discipline dans laquelle elle a décroché cette place de quota.

#### **4.5.3 Classement MC1 et WC1**

L'athlète qui obtient une place de quota en C1 est directement proposé(e) pour l'équipe olympique de la discipline dans laquelle il ou elle a décroché cette place de quota.

#### **4.5.4 Deuxième place de départ MX1 et WX1**

Si la Suisse obtient des places de quota dans les trois disciplines pour un même sexe (K1, C1 et X1), l'athlète avec le meilleur score MX1 est proposé pour la deuxième place de départ en MX1 chez les hommes, aux côtés de l'athlète qui a obtenu le quota MX1.

Chez les femmes, c'est l'athlète la mieux placée au classement mondial (après la Coupe du monde 1 en 2024) en WX qui sera proposée pour la deuxième place de départ aux côtés de la première athlète déjà retenue pour la catégorie WX1.

#### **4.5.5 Directives relatives à la performance**

Conformément aux Directives relatives à la performance et aux prescriptions de Swiss Olympic, on distingue 3 groupes d'athlètes avec potentiel.

- *Groupe 1 : Athlètes avec potentiel clair de médailles ou diplômes*
- *Groupe 2 : Athlètes avec potentiel de médailles ou diplômes à moyen terme*
- *Groupe 3 : Athlètes pouvant potentiellement améliorer leur record personnel*

En général, la sélection des athlètes à nommer respecte l'ordre de priorité suivant : Les athlètes du groupe 1 passent avant ceux du groupe 2, qui eux-mêmes passent avant ceux du groupe 3. Un même athlète peut figurer dans plusieurs groupes.

Critères principaux :

Les critères principaux (par discipline) suivants doivent être atteints afin que l'athlète puisse être proposé :

**Groupe 1 (Athlètes avec potentiel clair de médailles ou diplômes) :**

Les athlètes peuvent être sélectionnés si:

- Dans au moins une des catégories WK1, MK1, MX1, WC1, MC1 ou WX1, ils ou elles ont obtenu au moins 50 points (1× top 8 corrigé par nation) ou au moins 70 points (2× top 10 corrigé par nation) lors d'une compétition prise en compte au sens du classement de référence.

**Groupe 2 (Athlètes avec potentiel de médailles ou diplômes à moyen terme)**

Les athlètes nés entre 2000 et 2006 peuvent être sélectionnés si:

- Dans au moins une des catégories WK1, MK1, MX1, WC1, MC1 ou WX1, ils ou elles ont obtenu au moins 35 points (1× top 10 corrigé par nation) lors d'une compétition prise en compte au sens du classement de référence.

**Groupe 3 (Athlètes pouvant potentiellement améliorer leur record personnel)**

Les athlètes peuvent être sélectionnés si:

- Dans au moins une des catégories WK1, MK1, MX1, WC1, MC1 ou WX1, ils ou elles ont obtenu au moins 20 points (top 16 corrigé par nation) lors d'une compétition prise en compte au sens de la liste de classement de référence ou ont obtenu une place de quota.

**Satisfaire aux critères de sélection ne débouche pas automatiquement sur une sélection pour les Jeux Olympiques d'été de Paris 2024.**

Critères supplémentaires :

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères principaux excède le nombre de places de quota disponible, la Commission de sélection de la fédération choisit quels sont les athlètes qui feront l'objet d'une proposition de sélection en fonction des critères supplémentaires suivants :

- Premièrement, nombre total de points obtenus lors des compétitions prises en compte avec une valeur biffée.
- En cas d'égalité, les règles suivantes s'appliquent:
  1. Meilleur score individuel
  2. Deuxième meilleur score individuel
  3. Troisième meilleur score individuel
  4. Classement mondial. Seule la discipline pertinente pour la qualification olympique est prise en compte. Si deux disciplines sont concernées, le meilleur des deux classements mondiaux est pris en compte (C1/K1 ou X1).

#### 4.6 Réattribution des places de quota

Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution des places laissées libres n'est pas systématique. Une place de quota réattribuée (Reallocation) ne peut être occupée que par un athlète remplissant les critères de sélection suivants :

- Participation à une course de sélection au minimum (voir point 4.4).
- Potentiel pour un top 20 aux JO de Paris 2024
- Potentiel de participation aux JO de Los Angeles 2028
- Courbe de forme

#### 4.7 Dispositions supplémentaires pour les athlètes engagés dans une deuxième discipline/distance

Compte tenu de la possibilité déjà prévue par l'ICF dans le concept de sélection de prendre part à d'autres disciplines, nous soutenons ce point sans réserve.

#### 4.8 Clause médicale

Les athlètes dont le potentiel d'obtention d'une médaille ou d'un diplôme est avéré peuvent bénéficier d'une réglementation spéciale pour motifs médicaux.

Le certificat médical doit être établi **directement** après le début de la maladie ou l'apparition de la blessure. La fédération compétente propose en même temps d'autres compétitions de sélection ou critères d'évaluation à Swiss Olympic.

#### 4.9 Commissions de sélection

La *Commission de sélection de la fédération* comprend les membres suivants :

- Martin Wyss, Président Swiss Canoe
- Ilja Vyslouzil, Chef sport de performance Swiss Canoe
- Ralph Rüdüsüli Laurent, Chef Sport de performance & relève Swiss Canoe

La Commission de sélection de Swiss Olympic comprend les membres suivants :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission (présidence et décision finale)
- Jürg Stahl, Président de Swiss Olympic
- Ruth Wipfli-Steinegger, membre du CE
- Matthias Kyburz membre du CE, représentant de l'Athletes Commission

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que les propositions de sélection de la fédération prennent en compte et respectent les critères et directives susmentionnés, et approuve définitivement les sélections soumises par la fédération.

## 5 Communication

Le présent concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Après approbation du chef d'équipe, il est publié l'été 2023, en même temps que les documents relatifs à l'ensemble des autres sports, dans le cadre d'une conférence de presse et sur le site Internet de Swiss Olympic.

La fédération s'assure que les athlètes et les entraîneurs impliqués ont vu et lu le concept de sélection et en ont pris connaissance.

Après la confirmation des sélections par la Commission de sélection de Swiss Olympic, le Chef de Mission informe oralement le chef d'équipe. Ce dernier transmet également les informations aux athlètes concernés oralement (même en cas de décision négative). Le Chef de Mission et le chef d'équipe décident de la date à laquelle le communiqué préparé par Swiss Olympic sera publié. Le chef d'équipe est responsable de la communication au sein de la fédération et doit prendre en compte le délai d'embargo.

## 6 Calendrier

Début de la période de sélection (selon le point 4.3).	29.06.2023
Fin de la période de sélection (selon le point 4.3).	09.06.2024
Obtention des places de quota par la fédération internationale	7.10.2023 23.06.2024
Confirmation par Swiss Olympic des places de quota à la fédération internationale	10 jours après réception
Date de la réattribution	15.06.2024
Dépôt de la proposition de sélection auprès de Swiss Olympic par la fédération nationale	11.06.2024
Date officielle de la sélection	27.06.2024